



Communiqué de presse

24 février 2022

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2022-2024

L'UNÉDIC CONFIRME UN RETOUR AUX EXCÉDENTS ET L'AMORCE D'UNE TRAJECTOIRE DE DÉSENDETTEMENT.

Toutefois, le régime reste fortement endetté : 52,2 Md€ estimés en 2024.

L'Unédic a mis à jour les prévisions financières du régime d'assurance chômage jusqu'en 2024. Ces prévisions ont été présentées et adoptées lors du Bureau du 24 février 2022. Le retour aux excédents se confirme dès 2022, permettant d'amorcer le remboursement de la dette du régime. Par ailleurs, le régime s'est fortement mobilisé pour soutenir les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises face à la crise Covid-19, ce qui le conduit à porter une dette exceptionnelle de près de 20 Md€.

La trajectoire de désendettement résulte d'une forte baisse des dépenses et d'une reprise des recettes

Après des niveaux exceptionnels pour faire face à la crise sanitaire, les dépenses totales du régime d'assurance chômage baisseraient nettement : de 49,4 Md€ en 2021 à 40,1 Md€ en 2022, résultant principalement de la fin du financement des mesures d'urgence. La baisse des dépenses d'indemnisation se poursuivrait en 2023 (39,1 Md€) et en 2024 (38,9 Md€), du fait de la conjoncture économique favorable et de la montée en charge de la réforme de l'Assurance chômage.

Portées par une bonne dynamique d'activité, les recettes augmenteraient en 2022 (42,2 Md€), puis atteindraient 44,3 Md€ fin 2024.

La conjugaison de la forte baisse des dépenses et de l'augmentation des recettes, contribuant respectivement à 70 et 30% de l'amélioration du solde entre 2021 et 2022, **permettrait au régime de confirmer l'excédent en 2022** (+2,2 Md€). L'amélioration se prolongerait en 2023 (+4,1 Md€) et en 2024 (+5,4 Md€).

En cumulé, ces excédents de 2022 à 2024 correspondent à 18% de la dette totale de l'Unédic.

Une dette estimée à 52,2 Md€ fin 2024

Face à la crise, le régime d'assurance chômage a joué son rôle d'amortisseur social en soutenant les demandeurs d'emploi, les salariés et les entreprises. Ces efforts nécessaires vont peser durablement sur les finances de l'Assurance chômage : **la dette atteint 63,9 Md€ en 2021, dont 19,2 Md€ du fait des mesures d'urgence en 2020 et 2021.**

A partir de 2022, **le régime amorcerait le remboursement de cette dette qui atteindrait ainsi 61,7 Md€ en fin d'année**, 57,6 Md€ en 2023 et 52,2 Md€ en 2024.

La croissance retrouverait un niveau d'avant crise

En 2021, la levée des principales contraintes sanitaires notamment a contribué à une croissance du PIB à +7% en fin d'année.

En 2022, la croissance resterait à un niveau élevé (3,8%), puis reviendrait à un taux observé avant la crise sanitaire (2,1% en 2023 et 1,6% en 2024).

Des créations d'emploi plus modérées dès 2022

Les volumes des créations d'emploi en 2021 ont été exceptionnels (+648 000, soit +3,3%). Au quatrième trimestre 2021, le taux de chômage (BIT) a diminué à 7,4%.

Les créations d'emplois seraient ensuite plus modérées : **41 000 emplois en 2022**, 57 000 emplois en 2023 et 61 000 en 2024.

Le régime d'assurance chômage : un modèle contracyclique

Le régime d'assurance chômage est nettement plus sensible à la conjoncture économique que certaines branches de la Sécurité sociale comme la maladie ou la vieillesse, qui ne sont impactées que sur le volet recettes. Lorsque le dynamisme de l'emploi et des salaires se dégrade ou s'améliore, les conséquences se concrétisent très rapidement tant au niveau des recettes que des dépenses.

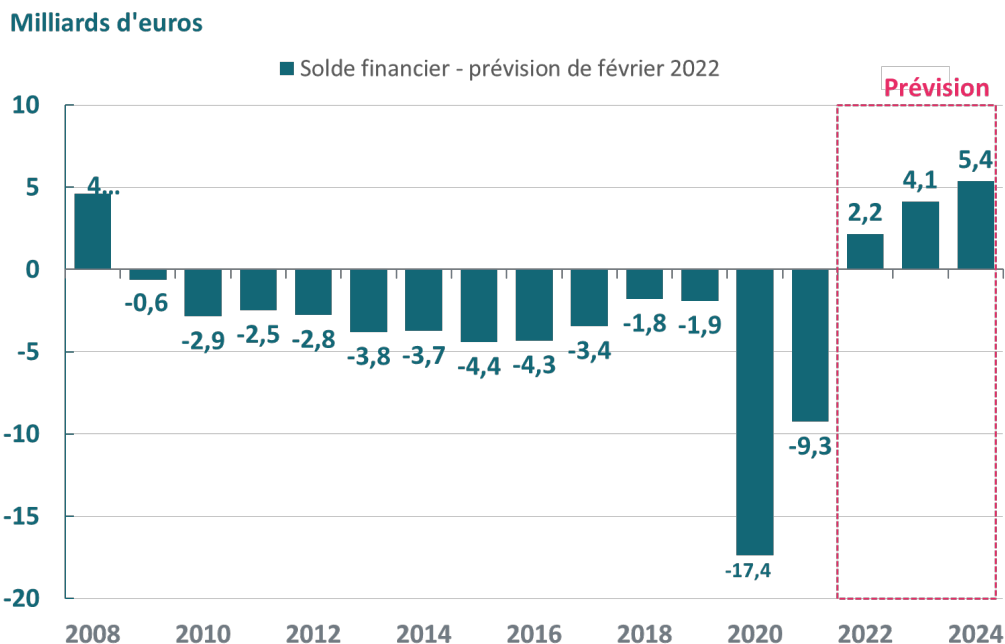
Comment sont réalisées les prévisions financières de l'Unédic ?

L'Unédic met à jour trois fois par an ses prévisions afin de piloter le plus finement possible les finances du régime d'assurance chômage.

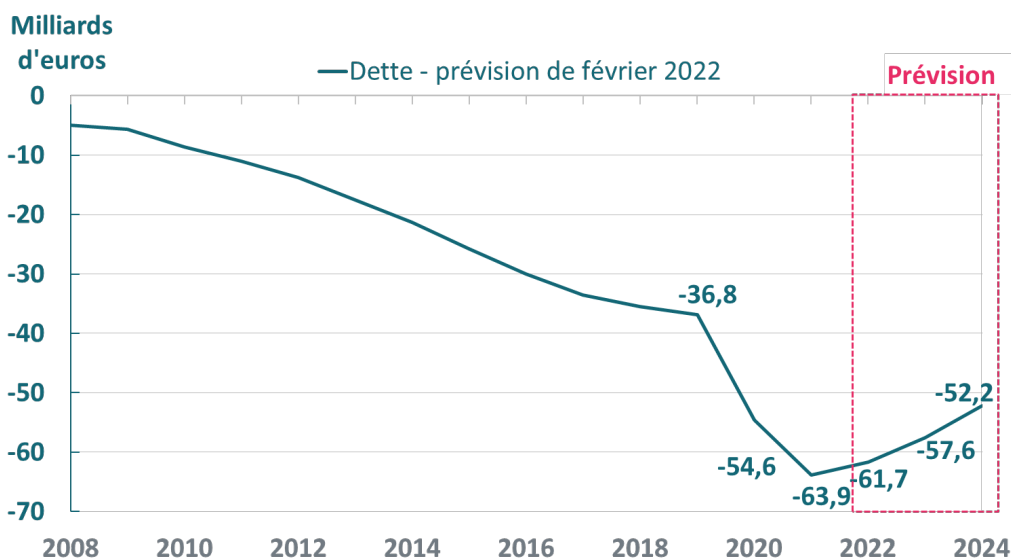
Elle s'appuie sur les indicateurs macro-économiques (PIB, inflation), les prévisions des grands instituts (Consensus des économistes), les politiques publiques de l'emploi et l'état du droit au moment des prévisions.

L'Unédic adapte aussi ses modèles de prévisions dans les périodes de crise et de reprise économique. Ainsi, durant la crise de 2020, les restrictions sanitaires liées à la Covid-19 ont été prises en compte dans les prévisions financières, tout comme le rebond exceptionnel de l'emploi en 2021.

SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2024



ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE JUSQU'À FIN 2024



ENDETTEMENT AVANT LA CRISE COVID, EN SORTIE DE CRISE ET A L'HORIZON 2024

